



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026\_007-DE



**Bureau communautaire du 2 février 2026**

### **Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent - Directeur du pôle proximité**

**Numéro de délibération : BC2026\_007**

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
GROS Véronique  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 26  
Quorum : 14  
Présents : 21  
Votants : 21  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent - Directeur du pôle proximité

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°BC2025\_052 du bureau communautaire en date du 2 octobre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, qui rappelle qu'un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent le recrutement d'un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et relevant du grade d'attaché principal à temps complet pour exercer les missions de directeur du pôle proximité et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, compte tenu de la difficulté de recruter un fonctionnaire,

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et afin d'assurer la continuité, de maintenir les compétences, il est proposé l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de cette période maximale, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code général de la fonction publique.

Les crédits sont proposés au budget 2026.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent correspondant au grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de directeur du pôle proximité à temps complet pour une durée déterminée de trois ans,
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026\_007-DE



Fait à Saint-Jean-d'Angély,